



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 31/07/2024  
Reçu en préfecture le 31/07/2024  
Publié le 31/07/2024  
ID : 081-200034056-20240730-D2024\_91-DE



**Séance du 30 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS** : MM AYRAL - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - PRADELLES (Suppléante) - MM BAZART - BOUTIE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B..

**N° 2024/91**

**Objet : Marchés publics : Déclaration sans suite du marché n° 2024/06/2313/003/T/-/00 relatif à la construction d'un pôle enfance intercommunal (crèche – ALSH) à Vielmur sur Agout**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la CCLPA a lancé un marché le 07 juin 2024 pour la construction d'un pôle enfance intercommunal (crèche – ALSH) à Vielmur sur Agout,

La date limite de réception des offres était le 08 juillet 2024 à 12h30.

Vu la délibération n°2024/02, le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout était de :

Financiers	%	Montants (€ HT)
ETAT - DETR	35	868 816
FEDER	13	322 703
Région	0.9	22 341
Département	15	372 350
CAF	16.1	399 655
CCLPA	20	496 466
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>2 482 331</b>

La demande d'attribution de la subvention DETR a été rejetée, remettant en cause le plan de financement de l'opération.

Au regard de ce motif économique, Monsieur le Président propose de déclarer sans suite le marché de construction d'un pôle enfance intercommunal (crèche - ALSH) à Vielmur sur Agout.

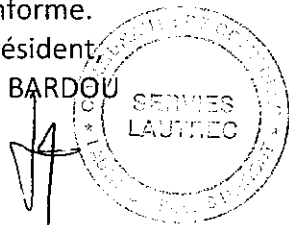
Après en avoir délibéré, la Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- déclare sans suite le marché n°2024/06/2313/003/T/-/00 Construction d'un pôle enfance intercommunal (crèche – ALSH) à Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Bernard VIALA